

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR MUNICIPAL (POSTE TEMPORAIRE)



101, rue de la Plage
Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
450 883-2264

INSPECTEUR MUNICIPAL TEMPORAIRE

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Relevant de la direction du service de l'Urbanisme et de l'Environnement, la personne occupant la fonction d'inspecteur municipal, veille à l'application et au respect des normes et règlements non discrétionnaires établis. Son rôle consiste à identifier les entraves à la réglementation, proposer des solutions concrètes, apporter des améliorations aux pratiques de la municipalité et des citoyens, en plus d'accompagner ce dernier vers la conformité.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Recevoir et analyser les demandes de renseignements et de permis en provenance des citoyens et professionnels
- Apporter un soutien aux citoyens et professionnels en matière d'application réglementaire
- Émettre les permis et certificats d'autorisation requis et effectuer les suivis de l'analyse à la fermeture du dossier en conformité avec les règlements applicables
- Assurer le respect de la réglementation dans les différents projets mis en place par la municipalité
- Agir comme inspecteur municipal et fonctionnaire désigné au sens des lois et réglementations municipales
- Effectuer le suivi des plaintes reçues de la part des citoyens
- Effectuer des inspections et des enquêtes sur le terrain dans le but de valider le respect de la réglementation (bandes riveraines, construction, zonage, nuisances, coupe d'arbres, etc.)
- Émettre des avis et des constats d'infraction reliés à la réglementation et assurer, si nécessaire, un suivi avec la cour municipale
- Assurer le service à la clientèle auprès des citoyens et professionnels concernant le service d'urbanisme (répondre aux appels téléphoniques, courriels, télécopies et accueillir les citoyens pour des renseignements et demandes)
- Analyser et préparer toute demande inhérente au comité consultatif d'urbanisme (CCU) : dérogation mineure, changement de zonage, plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), etc.
- Faire respecter les recommandations du CCU et les décisions du conseil municipal, en informer les citoyens et en assurer le suivi
- Planifier et réaliser la diffusion de l'information et la sensibilisation en matière de suivi des règlements municipaux (site internet, bulletin municipal, dépliant, formation, etc.)
- Appliquer les règlements non discrétionnaires en vigueur
- Assumer diverses autres responsabilités connexes pouvant lui être signifiées par son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'EMPLOI

- Autonome;
- Sens de l'organisation et de l'initiative;
- Esprit d'analyse, de synthèse et bon jugement;
- Excellent français écrit et parlé;
- Aptitude au travail d'équipe;
- Faire preuve de tact et de courtoisie.

FORMATION ET EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou universitaires en aménagement du territoire ou en urbanisme ou une combinaison pertinente de formation ou d'expérience;
- Connaissance du logiciel Accès Cité Territoire de PG Solutions constitue un atout;
- Connaissance du processus de naturalisation des rives, constitue un atout;
- Posséder un permis de conduire valide.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La présente offre d'emploi concerne un poste temporaire à raison de deux jours par semaine d'une durée de six mois, pouvant être prolongé.

Horaire de travail : 14 heures / semaine

Lieu de travail : 101, rue de la Plage (Hôtel de ville)

Salaire : selon la convention collective en vigueur, actuellement entre 25,63 \$ et 29,64 \$.

POUR POSTULER

Par courriel, seulement, à l'adresse suivante : adj.executive@munsar.ca. Les candidatures seront traitées de façon continue.

Votre candidature sera traitée confidentiellement et dans le respect du principe d'équité en matière d'emploi. Nous vous remercions de votre candidature. Nous ne contacterons que les candidatures retenues pour une entrevue.